

Repères
Pour la prévention de la
maltraitance

et la

Défense Des droits de l'enfant

Liliane Chalon

Décembre 2018

Ce document est le fruit de dizaines d'années d'expérience sur le terrain de l'éducation. Comme inspectrice de l'éducation nationale, j'ai été confrontée à des situations difficiles, notamment des abus sexuels, j'ai mis en place avec l'aide des équipes de circonscription, des animations pédagogiques, des formations. Il y a même eu des malles pédagogiques qui ont circulé entre les écoles.

Les quatre années passées à la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie entre juin 1999 et juillet 2003 ont renforcé ma réflexion sur les démarches de prévention.

Aujourd'hui à la retraite, je souhaite partager le fruit de cette expérience avec tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

Les textes de référence pour la Protection de l'enfance

Deux textes socles

L'ordonnance de 1945 et La Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 : CIDE

L'Ordonnance de 1945

L'Ordonnance du 2 février est un texte fondamental qui régit en France la justice des mineurs, crée le Tribunal pour enfants, présidé par un juge pour enfants (créé également par l'ordonnance), une Cour d'assises et s'entoure d'un corps de magistrats spécialisés.

Le tribunal pour enfant a pour vocation de juger les délits commis par des mineurs ; la Cour d'assises juge les mineurs accusés d'avoir commis un crime lorsqu'ils sont âgés de plus de 16 ans au moment des faits (jugement à huis clos).

La pleine responsabilité pénale est fixée à 18 ans. En deçà, le mineur bénéficie d'une atténuation de responsabilité liée à son statut. La loi ne fixe pas d'âge minimum en-dessous duquel un mineur ne peut rendre des comptes ; seul compte son discernement, sa capacité à comprendre les conséquences de ses actes.

Cette Ordonnance, qui a été réformée plus d'une trentaine de fois depuis sa création, définit clairement la primauté de l'éducatif sur le répressif ; d'où la collaboration avec les éducateurs, psychologues... et acteurs de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) dans une logique de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation.

La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)

L'assemblée générale de l'ONU a adopté le 20 novembre 1989 la « Convention Relative aux Droits de l'Enfant », appelée également « Convention Internationale des Droits de l'Enfant » (CIDE). Elle reprend les termes de la « Déclaration des Droits de l'Enfant » du 20 novembre 1959 et indique que « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection

spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance

Le préambule de cette Convention rappelle trois notions fondamentales nécessaires à la compréhension du concept de protection de l'enfance :

- les enfants ont besoin d'une attention particulière en raison de leur vulnérabilité ;
- la responsabilité fondamentale en matière de soins et de protection de l'enfant incombe en premier lieu à sa famille (les parents ou détenteurs de l'autorité parentale) ;
- la convention reconnaît la nécessité d'une protection sociale qui incombe aux Etats.

Ratifiée le 7 août 1990 par la France, elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

Le Parlement français a voté le 6 mars 2000 une loi créant un Défenseur des enfants. Autorité administrative indépendante nommée, par décret, par le Président de la République pour un mandat de 6 ans non renouvelable, son titulaire est chargé de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant.

Le 9 mars 2011 une loi organique a créé le Défenseur des droits (Jacques Toubon, succédant à Dominique Baudis depuis sa mort en 2014) auquel est désormais subordonné le défenseur des enfants, devenu vice-président du défenseur des droits.

Les droits

- Droit d'avoir une identité (nom, nationalité),
- Droit d'être soigné, nourri de façon suffisante et équilibrée,
- Droit d'être scolarisé,
- Droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation,
- Droit d'avoir un refuge, d'être secouru et d'avoir des conditions de vie décentes,
- Droit à la liberté d'information, d'expression et d'opinion sur les sujets le concernant,
- Droit aux loisirs, au jeu, aux activités culturelles et artistiques,
- Droit à une réponse judiciaire prenant en compte son âge et visant sa réintégration sociale...

La maltraitance

Selon la CIDE (art. 19), la maltraitance renvoie à « toute forme de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle... ». La Commission Jacques Barrot (déc. 1988) désigne sous le vocable d'enfants maltraités : « les enfants victimes, de la part de leurs parents ou d'adultes en ayant la garde, soit de brutalités volontaires, soit d'une absence intentionnelle de soins entraînant des lésions physiques ou troubles de l'état général. On y inclut également les enfants victimes de comportements plus difficiles à mettre en évidence, car ne laissant pas de trace physique : brutalités mieux contrôlées, comportements sadiques, manifestations de rejet, de mépris, d'abandon affectif, exigences éducatives disproportionnées... Leur retentissement sur le développement psychoaffectif de l'enfant peut être aussi grave que celui des sévices corporels ».

L'ODAS (cf. ci-après) distingue depuis 1993 les « enfants en risque » des « enfants maltraités ». L'enfant maltraité est victime de « violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. ». L'enfant en risque connaît des « conditions d'existence qui risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, mais qui n'est pour autant pas maltraité »

Face aux drames de la maltraitance, dont certains ont été fortement médiatisés (Outreau, Strasbourg...), il était nécessaire de réorganiser le système de protection de l'enfance pour améliorer la prise en charge des enfants et surtout développer la prévention.

De fait, jusqu'alors, seuls 4% des sommes consacrées à la protection de l'enfance par les départements étaient destinés à la prévention.

La loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux, ainsi que la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance, se construisent autour d'une logique préventive qui donne la priorité au maintien de l'enfant dans le milieu familial. Elle s'articule autour d'un renforcement de la médecine scolaire, d'action renforcée de la PMI et surtout du suivi des femmes dès la grossesse avec notamment l'entretien proposé de manière systématique au 4^{ème} mois. Néanmoins, certaines carences éducatives parfois graves (situations de violence et/ou de maltraitance) justifient l'accueil, la prise en charge de l'enfant et sa protection.

Loi du 5 mars 2007

Elle crée la notion « d'enfant en danger. Elle définit la protection de l'enfance qui a pour but de « prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leur responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer (...) une prise en charge partielle ou totale des mineurs, de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge, et d'intervenir pour les majeurs de moins de 21 ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre »

La notion de *maltraitance* est remplacée par celle de « *mineur en danger ou en risque de l'être* » et de la notion d'*information signalante* par celle d'*information préoccupante*.

On ajoute la notion de liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents et celle de développement physique, affectif, intellectuel et social en sus de la notion d'éducation.

Pour ce qui relève de la Protection maternelle infantile (PMI), les nouvelles interventions portent sur :

- bilan de santé pour les enfants âgés de 3-4 ans,
- entretien psychosocial au cours du 4^e mois de grossesse,
- actions médicosociales préventives en direction des jeunes accouchées.

Pour ce qui relève de l'Education nationale, une visite médicale doit être organisée pour les enfants de 6, 9, 12 et 15 ans.

Deux nouvelles mesures concernant le mode de prise en charge sont créées, une « d'accompagnement en économie sociale et familiale » et l'autre de « mesure d'aide à la gestion du budget familial ». L'accueil d'urgence est étendu, permettant d'accueillir les enfants fugueurs ou errants.

Loi du 14 mars 2016 : philosophie renouvelée de la protection de l'Enfance

La loi du 5 mars 2007 avait innové en définissant les objectifs de la protection de l'enfance autour de l'accompagnement des parents, dans une logique de prévention celle du 14 mars 2016 s'attache à recentrer les missions de protection sur l'enfant et réécrit : « la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement... » et elle ajoute : « dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité ».

Les deux grands axes de la loi visent à :

Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant : vers plus de protection et de stabilité dans les parcours de l'enfant et du jeune adulte ;

Améliorer la gouvernance nationale et locale de protection : pour une politique publique décloisonnée et transversale. Désignation dans chaque PMI d'un médecin référent « protection de l'enfance » pour « organiser les modalités de travail et les coordinations entre les services départementaux et la cellule de recueil (...) et les médecins libéraux et hospitaliers ainsi que les médecins de santé scolaire » (art. L-221-2 du CASF). Ce médecin référent sera l'interface entre le secteur social et le secteur médical et hospitalier.

- Refonte du Projet pour l'enfant pour prendre en compte les désirs/besoins de l'enfant, en fonction de sa maturité/capacité de discernement (et non pas son âge d'un point de vue juridique) à chaque étape du projet, autrement dit évolutivité du PPE et possibilité pour l'enfant de s'opposer à certaines mesures ou de les contester.
- Versement de l'ARS (Allocation de rentrée scolaire) non plus à la famille mais à la Caisse des dépôts et consignation qui en assure la gestion jusqu'à la majorité de l'enfant confié à l'ASE. Elle lui sera attribuée à sa majorité.
- Substitution d'une nouvelle procédure de « délaissement parental » à l'ancienne procédure judiciaire d'abandon : *« un enfant est considéré comme délaissé lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit »*
- Inscription de l'inceste dans le Code pénal: *« les agressions sexuelles sont qualifiées d'incestueuses quand elles sont commises par un ascendant, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce, un conjoint, le concubin d'une des personnes mentionnées, ou le partenaire lié à l'une des personnes mentionnées »*. NB : La notion d'inceste avait été retirée il y a deux siècles du code pénal et encore rejetée par le Conseil constitutionnel en raison de l'imprécision de la notion de Et bien que reconnu par la loi 2016, l'inceste n'est néanmoins toujours pas considéré en France comme un crime.
- Encadrement des tests osseux servant à déterminer, en l'absence de documents d'identité valables, l'âge des jeunes migrants (mineurs isolés étrangers). Ils ne peuvent être pratiqués que sur décision de l'autorité judiciaire, après accord de l'intéressé.

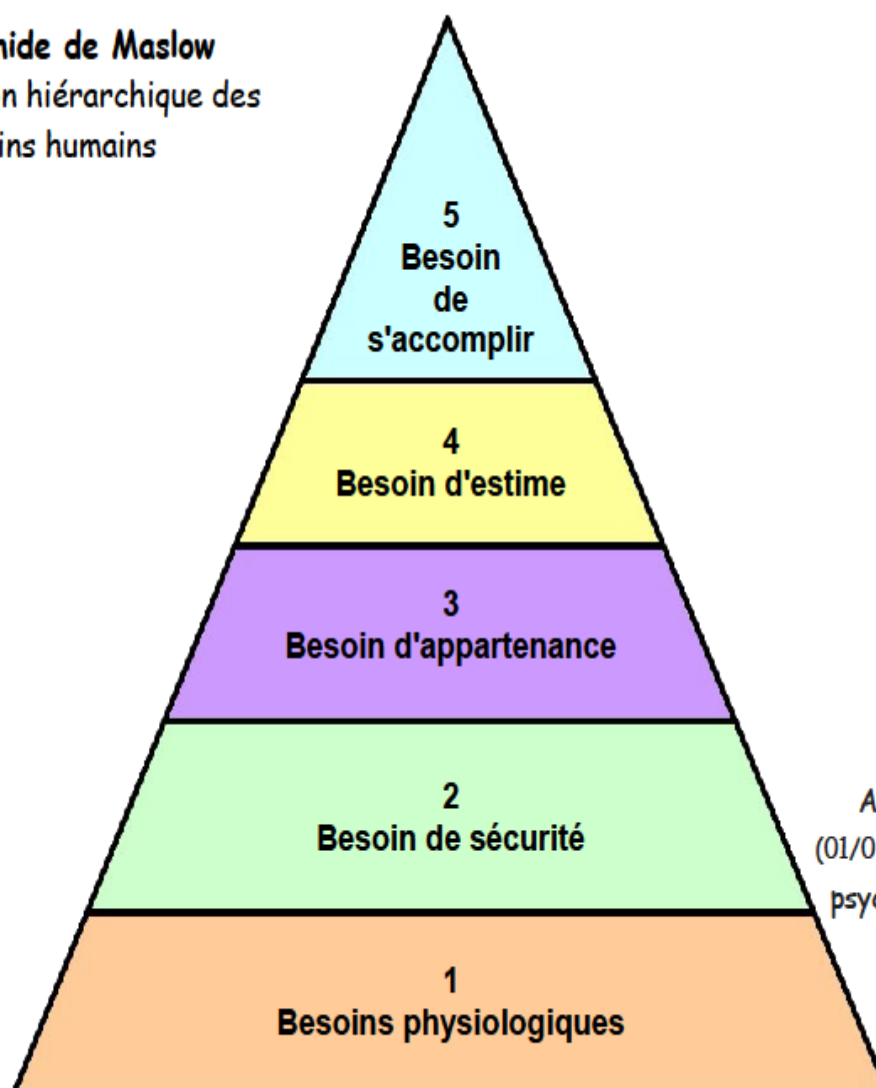
- L'acquisition de la nationalité française est de droit pour les mineurs recueillis par l'ASE ou élevés sur le territoire national par une personne de nationalité française depuis au moins 3 ans. La demande doit être faite avant la majorité.
- Passer de l'enfance en danger à la protection de l'enfance. L'ONED (Observatoire national de l'enfance en danger) devient l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance)

Nous pouvons en conclure que nous avons tout ce qu'il faut dans notre législation pour que les enfants soient protégés.

Cependant des textes à leur application il y a parfois un pas ! Ainsi des décisions de juges des enfants non suivies d'effet dans des délais raisonnables, ou les tests osseux pour les mineurs isolés.

Une banque d'outils et de documents utiles pour les réunions d'information et pour les formations

La Pyramide de Maslow
Classification hiérarchique des besoins humains



Abraham Maslow
(01/01/1908 - 08/06/1970)
psychologue américain

Bien sûr la pyramide est à commenter en fonction du public. Le mieux est d'abord de recueillir les développements des stagiaires.

Les textes utiles

- **La chasse à l'enfant** : poème de Jacques Prévert écrit à la suite de la révolte des enfants, de la colonie pénitentiaire de Belle île en mer (1934)
Extrait de Paroles édité par Gallimard

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Au-dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau
Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Qu'est-ce que c'est que ces hurlements
Bandit ! Voyou ! Voyou ! Chenapan !
C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant
Il avait dit j'en ai assez de la maison de redressement
Et les gardiens à coup de clefs lui avaient brisé les dents
Et puis ils l'avaient laissé étendu sur le ciment
Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Maintenant il s'est sauvé
Et comme une bête traquée
Il galope dans la nuit
Et tous galopent après lui
Les gendarmes les touristes les rentiers les artistes
Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant
Pour chasser l'enfant, point besoin de permis
Tous les braves gens s'y sont mis
Qu'est-ce qui nage dans la nuit
Quels sont ces éclairs ces bruits
C'est un enfant qui s'enfuit
On tire sur lui à coups de fusil
Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Tous ces messieurs sur le rivage
Sont bredouilles et verts de rage

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Rejoindras-tu le continent rejoindras-tu le continent !
Au-dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau.

- Korczak un précurseur de la prévention et du traitement de la violence

•

J'ai pu constater que Januz Korczak était assez peu connu, de nom parfois, mais pas par son action. Nous allons nous attarder sur une dimension particulière de son travail avec les enfants dans son orphelinat, la question des violences, en nous appuyant sur le livre magnifique publié chez Rue de Monde, écrit par Philippe Meirieu et illustré par PEF, ainsi que sur le Journal de Blumka de Iwona Chlemiewska, chez le même éditeur.

Lorsque Korczak et son assistante Stéfa conçoivent la maison de l'Orphelin qui doit accueillir les enfants juifs orphelins, en déshérence pour certains, qui ont bien souvent connu la misère, ils pensent au confort des enfants qu'ils vont accueillir : chauffage central, électricité, des baignoires, mais aussi un théâtre, des salles de jeux. Confort du corps et plaisir de l'esprit.

Catastrophe ! Au lieu de remercier leurs bienfaiteurs, à la grande surprise de ces derniers, les enfants cassent tout, sont insolents, volent et refusent tout travail.

Comment faire ? Utiliser les sanctions ? La violence, contre la violence des enfants ?

Non, Korczak a parfaitement compris qu'il faut prendre les enfants comme ils sont, et les faire progresser petit à petit. Il apprend la patience, ainsi que Stéfa et ils inventent des solutions au fur et à mesure.

Il est interdit aux éducateurs de frapper les enfants et comme il ne peut interdire la bagarre - et ce sont surtout les garçons qui se battent - il la limite en la réglementant. On n'a pas le droit de se battre trop fort, 10 points de bagarre par semaine sont attribués aux enfants, sorte de bons points à l'envers, de un à trois points selon l'intensité de la bagarre. Pour garder leurs points, les enfants les plus turbulents apprennent à réfléchir avant de frapper.

Pour Korczak, les récompenses sont plus importantes que les punitions, mais ce n'est pas à coups de récompenses et de punitions qu'on éduque des enfants, il faut établir des règles de vie collective et pour cela, il invente un Parlement qui élabore ces règles et un Tribunal des pairs pour ceux qui les enfreignent. Le Tribunal, composé d'enfants, juge celui qui vole, frappe ou agresse. On peut lui pardonner, le blâmer. Lorsque c'est très grave on peut même le condamner à être privé de droits pendant plusieurs jours.

Les éducateurs sont jugés de la même manière que les enfants, on leur attribue des plus ou des moins et quand quelqu'un est fâché contre le docteur Korczak, il peut lui aussi passer devant le Tribunal.

Et l'on voit petit à petit la violence diminuer. Lorsque les enfants l'interpellent, Korzack décide de ne jamais répondre immédiatement, mais il leur propose d'écrire leur question et de la mettre dans la boîte aux lettres ; ils apprennent ainsi à différer mais aussi à penser.

Chaque samedi il organise une réunion avec les enfants et les éducateurs où se raconte ce qui s'est passé pendant la semaine.

Ils ont de plus en plus nombreux dans la Maison de l'orphelin et les tâches matérielles doivent être partagées par tous.

Et puis il crée la gazette, journal dont la portée dépassera les frontières de l'Orphelinat.

Ainsi chaque enfant est, considéré, reconnu en tant que personne avec des droits et des devoirs, responsabilisé. On lui apprend à travailler, à penser et peu à peu les enfants violents, bruyants et excités se transforment, dans **cette République d'enfants**.

« Quand on les prend au sérieux, même les enfants les plus terribles finissent toujours par se montrer dignes de la confiance qu'on leur accorde »

D'autres que Korzack, ailleurs, dans des contextes différents vont mettre en place des instances semblables : Célestin Freinet à Vence, Jean Oury en créant la pédagogie institutionnelle. On peut aussi penser à l'école de la Neuville fondée par Michel Amram et Fabienne d'Ortoli, école qui a été parrainée par Françoise Dolto.

- Alexis Danan

Il est impossible de parler de Protection de l'enfance sans parler d'Alexis Danan. Je suis étonnée aujourd'hui qu'aussi peu de personnes connaissent l'homme et ses actions ; j'ai la même surprise en évoquant Januz Korzack.

Ma mère Simone Chalon écrit dans son livre « Enfances brisées » paru en 1988 : *« A cette époque l'action d'Alexis Danan, faisait encore la une de tous les journaux. Cet écrivain et journaliste menait une dure bataille en faveur de l'enfance, des sans-familles, des bafoués, des délaissés. Il avait témoigné dans Paris Soir contre les maisons dites de correction; il avait décrit le long calvaire de ces pauvres gosses dont la vie commençait à l'asile et s'achevait au bagnon. Sans dramatiser il avait su démontrer que les maisons de correction étaient l'antichambre de Cayenne. Il proclamait partout le droit de chaque enfant à une famille aimante et protectrice. »*

J'ai rencontré autrefois Alexis Danan qui avait l'âge d'être mon grand-père et je me souviens lui avoir demandé une conférence bénévole, à la MJC de Boulogne, je ne saurais bien sûr me souvenir de l'intitulé. Tel qu'il est dans mon souvenir, il me fait penser à deux hommes, deux hommes de conviction, l'un que je ne connais que par ses écrits, Januz Korzack, le précurseur de la Convention Internationale des droits de l'enfant qui a refusé d'abandonner à leur sort les enfants de son orphelinat et les a accompagnés vers les camps et la mort et le second Jacques Lévine, psychanalyste, secrétaire d'Henri Wallon, fondateur de l'AGSAS et ses groupes de soutien au soutien, que j'ai bien connu et grâce auquel j'ai pu mettre en place les ateliers philo qui se sont ensuite répandus dans l'académie de Créteil.

Pour écrire sur Alexis Danan, je m'appuie sur les notes que Nicole Emmam qui fut la collaboratrice de ma mère, a bien voulu me confier.

Né en 1890 en Algérie, Il fut journaliste, grand reporter, écrivain, poète. Fils d'un modeste imprimeur, il est à 16 ans rédacteur d'un petit journal local. Dans son autobiographie, « L'Épée du scandale », il écrit :

« Je crois bien que ma rencontre avec la plus atroce des misères, celle des enfants, date de cet hiver (1908) où le blé manqua en Algérie, les sauterelles ayant dévoré sur pied toutes les récoltes en promesse ». Il fut aussi marqué par d'autres événements : la première guerre mondiale, dans les rangs des chasseurs alpins, « les diables bleus ». Indemne, mais marqué à jamais, et puis la perte brutale de son petit garçon âgé de cinq ans, ce qui lui fit écrire, des années plus tard :

« Tout le reste de ma vie fut commandé par cette innommable nuit de septembre ».

Il fait connaissance avec la souffrance des enfants battus, des enfants oubliés dans les institutions, des enfants « rebuts », des drames dont il disait : « *Ils m'ont empêché toute ma vie de dormir, mais j'ai soulagé mon insomnie en empêchant les autres de dormir.* » Doué d'humour aussi était l'homme.

Il fut l'ami de médecins, de juges qui partageaient son point de vue et s'est battu avec eux pour que soient supprimés les asiles dans lesquels étaient enfermés les enfants dont la société ne voulait plus. C'est à Vienne en Autriche, dite alors « Capitale de l'enfance » qu'il découvre toutes les institutions dont il rêve pour la France. A son retour il publie une série d'articles pour faire connaître le sort des enfants considérés comme « anormaux », oubliés de la société parce qu'ils ne s'intégraient pas dans la route classique. Ces articles réunis sous le titre « *Mauvaise Graine* » ont permis à de nombreux éducateurs, magistrats, pédiatres, de comprendre certaines réalités, s'attirant ainsi leur reconnaissance.

Alors qu'il est journaliste à Paris Soir, en 1930 il est envoyé en Guyane, pour un reportage sur le bagne. Daladier, alors ministre et partisan de la suppression des pénitenciers, attend de lui des arguments suffisants pour se lancer dans l'offensive. Il obtient ainsi une faveur, celle de tout connaître, tout voir, tout lire sur ces forçats qui purgeaient leur peine sous le fouet, et les boulets aux pieds. Il découvre que certains avaient été tués avec un raffinement infernal, les gardes-chiourmes et les dirigeants exerçant un pouvoir absolu, s'attachant à la dégradation de ce que l'on ne pouvait plus appeler êtres humains. A son retour il obtint la création d'une commission dont il fut l'un des sept membres. Ce n'est qu'en 1939 que cette honte fut abolie. IL découvre que beaucoup de ces bagnards avec été des gosses de l'assistance publique qui n'avaient jamais eu d'enfance ; ou des enfants dont la seule faute était d'être en trop dans une famille.

Il y eut la Guyane, mais il y eut aussi en 1934 la Révolte de Belle-île, dont Jacques Prévert fit un magnifique poème que je n'ai pu reproduire dans mon livre sur l'école maternelle. Sans doute à cause du commentaire que j'y avais adjoint, (j'évoquais la possible actualité du texte car je songeais aux enfants sans papiers qu'on était venu tirer hors de leur école.)

Aujourd'hui, on ne propose pas 500 euros par enfant comme on le fit lors de la vraie chasse à l'enfant à Belle-île, mais la honte est la même et provoque mon indignation !

Alexis Danan était en guerre contre les pénitenciers d'enfants : Mettray, Yrieux, Eysses. Ses articles sont gênants on veut le faire taire ; heureusement, il est couvert par son rédacteur en chef Pierre Lazareff ; il reçoit l'ordre de ne plus s'occuper de ces « résidus » de maisons de correction !

C'est sous un faux nom qu'il s'introduit dans une maison religieuse, accompagné par un « ami » qui n'était autre que le photographe du journal. Le lendemain, en Une du journal on pouvait voir un pauvre gosse au crâne rasé, au cœur d'un article dans lequel se décrivaient : les coups, le cachot, la faim, les supplices, la honte.

Pire, des enfants passés par Mettray, devenus adultes témoignèrent que le surveillant général avait tué des enfants que des camarades avaient dû ensevelir.

A Eysses c'est un surveillant qui avait donné un coup de sabre sur la tête d'un enfant et pour cela avait été condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

Aujourd'hui tout cela nous semble IMPENSABLE, mais il a fallu les luttes d'Alexis Danan et d'autres tels que Simone Chalon pour que cessent les infamies qui ne se sont pas toutes arrêtées lorsqu'ont été fermées, les maisons dites de correction.

Après avoir détruit, Alexis Danan veut construire. En 1936 il crée les Comités de Vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse et lance en même temps une chronique « Si vous adoptiez un enfant ». ET, lui le premier adopte Pierre, 4 ans, abandonné dans une institution. Pierre devient le frère de Luce née un an après la mort de son petit garçon. Il obtient dans le même temps l'aide de Suzanne Lacorre, Sous-Secrétaire à la protection de l'enfance qui enjoint aux inspecteurs de l'assistance publique de se pencher sur les demandes d'adoption : en quelques mois plusieurs centaines d'enfants immatriculés ont quitté les dépôts.

Et puis il lance un jeu « une chaîne d'amour », un don, un contre don. Des tabliers pour les écoliers en échange d'une machine à coudre par exemple.

Certains donnèrent sans échange, Cocteau un pastel, Le Corbusier un manuscrit.

Les échanges furent fructueux mais vint la guerre, il était juif !

Je ne sais rien de lui pendant la guerre mais dès qu'elle est achevée, il se lance dans un reportage sur les enfants déportés.

Face à l'immobilisme des autorités, il alla, jusqu'à enlever des enfants et loin de s'en cacher, il raconte dans la presse bien évidemment.

Il eut aussi l'idée ingénieuse d'associer les enfants, il leur demande une carte écrite de leur main « *Nous demandons que soient protégés les enfants malheureux !* ». Les sacs postaux s'accumulèrent et l'on eut même une manifestation d'enfants.

Voici ce qu'il écrivait : « *Il y a une enfance délinquante parce qu'il y a une enfance malheureuse. Dépister, secourir à temps l'enfance hypothéquée dans sa constitution, dans son psychisme, dans son optimisme nécessaire, c'est résoudre à coup sûr les problèmes qui de près ou de loin touchent à l'enfant. S'indigner théâtralement contre les parents bourreaux, demander à grands cris la peine capitale pour les tourmenteurs d'enfants est une attitude trop commode. Il faut agir. Aider ceux qui agissent.* »

En annexe, le livret de la quinzaine 2012 de la coordination pour une éducation à la non-violence consacré à Korzack père fondateur des droits de l'enfant

- P.Meirieu : Des droits de l'enfant au devoir d'éducation

Professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université LUMIERE-Lyon 2. A retrouver en annexe (10 pages). C'est le thème de son intervention, en octobre 2009, sur ma circonscription parisienne.

Les Petits livres

Le petit livre est un outil Freinet mis à l'honneur par l'école Garcia Lorca de Vaulx en Velin qui a reçu le prix de l'éducation pour son projet d'éditions Célestines (du nom de Célestin Freinet). Peu couteux, facile à utiliser : une page de format A4 qu'on plie en huit pour former un livre ; il facilite la communication entre les enfants et leur famille, renforce l'estime de soi et la créativité des enfants. Ce peut être aussi un outil de formation avec les adultes. C'était l'outil idéal pour évoquer les droits de l'enfant. Les aventures de Fred le remplaçant ont permis auparavant de traiter de nombreuses questions telles que les ateliers philosophiques.

Sur le site des éditions Célestines <http://petitslivres.free.fr>, on peut lire des histoires écrites par les enfants mais aussi des textes tels que : les jeux dangereux, la protection de l'enfance....

Les petits livres utiles pour ce dossier seront à retrouver en annexe

- Les droits de l'enfant : SERREMP 035
- La protection de l'enfance : OFFCHAL005C
- Les jeux dangereux : OFFROMA001C
- Prévenir les conduites addictives : OFFSENO007C
- L'estime de soi : CHA2016001C

Quelques affiches



ENFANCE
majuscule
Bienveillance et défense des droits de l'enfant

Convention internationale des droits de l'enfant

Elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990. Elle affirme en 54 articles la nécessité d'une protection juridique et non juridique de l'enfant, l'importance du respect des valeurs culturelles de la communauté de l'enfant, et le rôle de la coopération internationale pour faire des droits de l'enfant une réalité.

| | | |
|--|---|---|
| <p>Le droit de jouer</p> <p>Le droit aux loisirs, aux activités créatives et culturelles (art. 31)</p> <p>L'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.</p> | <p>Le droit à la santé</p> <p>Le droit à la santé et aux services médicaux (art. 24)</p> <p>L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux.</p> | <p>Le droit de s'exprimer</p> <p>Le droit d'expression (art. 12 et 13)</p> <p>L'enfant a le droit, dans toute question le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.</p> |
| <p>Le droit à la liberté</p> <p>Le droit à la liberté de conscience, d'opinion et de religion (art. 14 et 15)</p> <p>L'État respecte le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents. Les enfants ont le droit de se réunir et d'adhérer à des associations ou d'en former.</p> | <p>Le droit des enfants réfugiés</p> <p>Les droits des enfants réfugiés (art. 22)</p> <p>Une protection spéciale est accordée à l'enfant réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié. L'État a l'obligation de collaborer avec les organisations compétentes pour assurer cette protection.</p> | <p>Le droit de ne pas faire la guerre</p> <p>Conflits armés (art. 38)</p> <p>Les États doivent prendre toutes les mesures possibles pour veiller que les enfants de moins de 15 ans ne participent pas directement aux hostilités. Les États assurent la protection et les soins des enfants touchés par un conflit armé.</p> |
| <p>Le droit au savoir</p> <p>Le droit à l'éducation (art. 28 et 29)</p> <p>L'enfant a le droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement en secondaire.</p> | <p>Le droit de ne pas travailler</p> <p>Le droit d'être protégé contre le travail des enfants (art. 32)</p> <p>L'enfant doit être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. L'État fixe des âges minimaux d'admission à l'emploi.</p> | <p>Le droit de ne pas être maltraité</p> <p>Le droit d'être protégé contre les mauvais traitements (art. 19)</p> <p>L'État doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié.</p> |

**10 DROITS
POUR LES ENFANTS :
DES DESSINS
POUR LE DIRE**

1

Quelles que soient
ma couleur,
ma religion,
fille ou garçon,
j'existe
et
j'ai des droits.

2

Je peux
m'exprimer,
avoir mes idées ;
mon avis
aussi a
de l'importance.

3

J'ai le droit
d'aller à l'école
et
d'accéder
à la culture.

4

J'ai le droit
d'être protégé
contre
les mauvais
traitements
et
la violence.

5

Je ne peux être
emprisonné.
J'ai droit
à la
justice.

6

Comme chaque
enfant,
j'ai le droit
de manger
à ma faim.

7

J'ai le droit
de jouer.
On ne peut
m'obliger à
travailler comme un
adulte.

8

J'ai le droit
de grandir
dans une famille.

9

J'ai le droit
d'être soigné
pour être
en bonne santé.

10

Je ne dois pas
être impliqué
dans une guerre.

Le 20 novembre

Un jour anniversaire pour
rappeler les

Droits de l'Enfant

Un jour pour engager les
enfants à exprimer leur
vision et à la faire connaître.

En annexe :

- Tous les enfants du monde ont les mêmes droits-MILAN -UNICEF
- OCCE : mes dix droits fondamentaux

Les signaux d'alerte

Il est important que les enseignants, ATSEM, directeurs d'école... les connaissent pour être aptes à les reconnaître sur les enfants qu'ils côtoient tous les jours.

Indices de négligence, d'abus physique et d'abus sexuel

C'est l'observation d'un ensemble de faits et non un seul qui peuvent conduire à penser qu'un enfant a besoin de protection.

La souffrance ou le mal-être d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas forcément signe de maltraitance mais quelle que soient les causes, il faut lui venir en aide.

INDICES DE NEGLIGENCE

- **Négligence relative à l'alimentation**

- Retard de croissance physique

- Sous-alimentation

- Manifestation de fatigue constante

- Apathie très prononcée

- Caries multiples

- **A l'hygiène corporelle**

- Malpropreté corporelle constante

- Odeur désagréable

- Parasites

- Infections répétées

- Blessures non soignées

- **A l'habillement**

- Vêtements constamment mal entretenus

- Vêtements qui ne conviennent pas à l'enfant (âge, taille)

- Vêtements inadéquats pour la saison

- **Négligence affective**

- Dévalorisation de l'enfant par les parents ou le tuteur (sobriquets malveillants, lacunes constamment mises en évidence ...)

- Rejet émotionnel de l'enfant de la part des parents ou du tuteur (indifférence ou agressivité à l'égard de l'enfant, manque d'intérêt envers ses activités, on s'occupe de l'enfant par obligation...)

Absence d'expression positive chez l'enfant (froideur dans les comportements, cherche à s'isoler fréquemment...)

Absence d'expression positive des parents ou du tuteur envers l'enfant (départs précipités des parents sans marque d'affection, pleurs de l'enfant qui ne veut pas retourner à la maison...)

Surprotection exagérée de l'enfant par les parents (l'enfant pleure plusieurs heures après le départ de ses parents, il manifeste une crainte devant des activités ou envers les enfants de son âge alors qu'il fréquente l'école depuis quelque temps)

Il a un manque flagrant d'autonomie, il s'accroche à son institutrice....

L'enfant par ses récits, révèle qu'aucune limite ne lui est imposée (heure du coucher, heure de rentrée....)

- **Négligence intellectuelle**

Retard dans l'apprentissage d'habiletés élémentaires (être propre, manger ou s'habiller) qui montrent que les parents semblent incapables de respecter les capacités et le rythme de l'enfant.

L'enfant présente un problème de développement psychomoteur grave (retard marqué dans le développement de ses habiletés)

- **Négligence concernant la surveillance**

L'enfant ou toute autre personne raconte qu'il est confié pendant de longues périodes, aux soins d'autres enfants ou est laissé seul, le soir, la nuit ou en fin de semaine.

L'enfant est souvent conduit à l'école par une sœur ou un frère d'un jeune âge.

INDICES D'ABUS PHYSIQUES

L'enfant raconte qu'un adulte ou un adolescent l'a frappé ou le frappe fréquemment

Il raconte qu'un autre enfant est frappé ou est victime d'abus physique par un adulte ou un adolescent

Il raconte qu'il est isolé pendant de longues périodes ou qu'il est attaché

Il ne raconte rien mais présente des signes de mauvais traitements qui demandent à être vérifiés

Il ne veut pas montrer ni expliquer comment les blessures sont apparues

Il raconte des scènes de violences auxquelles il a assisté (les détails qu'il en donne ne peuvent laisser croire à des fabulations)

Il se plaint de douleurs

Il porte des traces de blessures, de fractures, d'hématomes ou d'ecchymoses qui ne sont pas expliquées (spécialement sur le visage, le dos, les fesses) ou qui correspondent à la forme d'un instrument (ceinture....)

Il porte des traces de brûlures suspectes (cigarettes....) sur les mains, les pieds, le dos, les fesses...

L'enfant a un retard de croissance

Il a des absences prolongées qui ne sont pas expliquées

Il porte des traces de mauvais traitements après une période d'absence (maladie, fin de semaine, vacances)

Il a des réactions spontanées de crainte, de fuite à l'approche d'un adulte

Il a peur des contacts physiques, surtout lorsqu'ils sont amorcés par un adulte

Il n'aime pas être touché

Il a des comportements excessifs (il est agressif ou très retiré, il est très peureux ou n'a peur de rien)

Il recherche exagérément l'attention ou l'affection ou évite d'attirer l'attention, il pleure très facilement ou ne pleure jamais

INDICES DE VIOLENCES SEXUELLES

Pour le jeune enfant

Attitude très sexualisée

Dessins très sexualisés agressivité

Changement soudain de comportement ou de caractère (taciturne, très excité, triste, isolé...)

Rigidités nouvelles ou très amplifiées

Attitudes craintives ou peureuses

Avidité affective

Pour l'adolescent(e)

Trouble alimentaire : boulimie, anorexie

Absentéisme scolaire inhabituel

Dépression, tentative de suicide, automutilation

Comportement exagérément érotisé

Evanouissement, malaise, mutisme, isolement, cynisme, provocation, agressivité

Le signalement à la cellule de recueil des informations préoccupantes

- L'information préoccupante alerte le Président du Conseil Général sur la situation d'un mineur bénéficiant ou non d'un accompagnement :

Pouvant laisser croire que sa santé, sa sécurité ou sa moralité, sont en danger ou en risque de l'être

Ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être

Art.R226-2-2 du code de l'action sociale et des familles

- En situation d'urgence, le signalement est transmis directement à l'autorité judiciaire (le parquet)

Le secret professionnel

Le secret professionnel est l'interdiction faite à celui qui lui est soumis de divulguer les informations dont il a été le dépositaire.

- C'est une obligation et non un droit ou une « protection » dont il pourrait user à son initiative ou dans son intérêt
- Le professionnel est autorisé à transmettre au président du Conseil Général toute information préoccupante sur un mineur en danger ou risquant de l'être

Le Schéma de la CRIP

Est à retrouver en annexe

Dans l'ensemble de la documentation un chapitre spécifique **pour les abus sexuels et le consentement**

Les violences sexuelles envers les enfants et les adolescents sont connues depuis de nombreuses années par les associations. Elles ont éclaté auprès du grand public beaucoup plus récemment, notamment par le biais des actes pédophiles dans l'Eglise, relayés par la presse. Et il n'y a pas d'âge limite, on a même pu lire qu'un bébé de trois mois avait été violé. De récents procès médiatisés ont porté sur la place publique la question du consentement : on a vu des violeurs de gamines de 8 ans, 11 ans, acquittés parce qu'on n'a pu prouver leur non consentement.

Comment peut-on parler du consentement d'un enfant ? Et les pétitions, protestations des associations ou de citoyens n'ont pas encore réussi à changer la loi.

Nous ne présentons pas de formations strictement centrées sur les violences sexuelles et le consentement, mais ces questions pourraient être évoquées par des stagiaires. Il est donc important que nous ayons des documents et outils disponibles sur ces thèmes.

Consentement

Un certain nombre d'outils sont à notre disposition, à choisir en fonction de l'âge du public.

Des affiches, une vidéo s'appuyant à titre d'exemple sur une tasse de thé, la roue du consentement et certainement bien d'autres que vous trouverez.

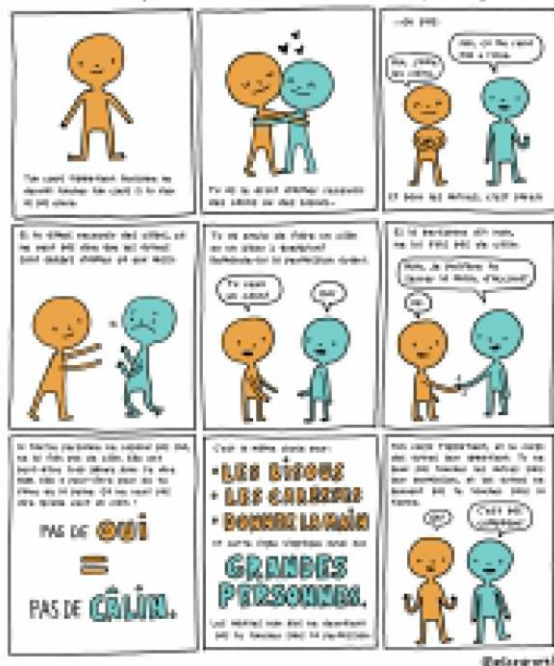
Des affiches



Pour les ados cet extrait de curium

LE CONSENTEMENT,

EXPLIQUÉ AUX ENFANTS (ET AUSSI AUX GRANDS).



Pour les plus jeunes BD d'Elise Gravel

Le consentement sexuel expliqué par une tasse de thé

Par Naya Ali | 8 septembre 2016 sur

<http://www.madmoizelle.com/consentement-sexuel-tasse-the-365301>



Difficile de sensibiliser à la culture du viol de façon simple. Une vidéo de *Blue Seat Studios* intitulée *Tea consent* explique **le consentement aux relations sexuelles d'une manière simple et accessible à tous**. La vidéo de 2 minutes 50 met en scène plusieurs situations où des protagonistes offrent ou se voient offrir une tasse de thé, sous forme d'animation.

La vidéo laisse parler une voix off qui demande au public de remplacer la tasse de thé par le début d'une relation impliquant du sexe. Des personnages dessinés d'une manière simple sur un fond blanc viennent servir d'illustration aux situations

décrites par la voix. Le narrateur explique les différentes attitudes à adopter face à quelqu'un à qui vous proposez une relation sexuelle, illustrée par la tasse de thé :

- Si vous faites du thé et que vous en proposez à quelqu'un qui accepte, il n'y a pas de problème.
- Si vous proposez du thé à une personne qui n'est pas sûre de vouloir en prendre, **il ne faut pas décider à sa place, ou la faire boire de force.** En effet, le simple fait d'avoir fait cette tasse de thé ne vous donne pas le droit absolu de voir cette personne la boire.
- Si la personne à qui vous proposez du thé répond « non, merci », alors, **ne lui faites même pas de thé, ne lui faites pas boire du thé de force, ne l'engueulez pas parce qu'elle ne veut pas de thé !**
- Si quelqu'un accepte du thé, et refuse par la suite : vous serez bien sûr embêté-e d'avoir fait du thé pour rien, mais personne n'est obligé de boire du thé s'il ou elle n'en a pas envie !

La voix off ajoutera à ce sujet : « *La personne voulait du thé, et maintenant elle n'en veut plus. Certaines personnes changent d'avis pendant que l'eau bout, ou le temps d'ajouter du lait, il n'y a rien de mal à changer d'avis.* »

Si une personne est inconsciente, il ne faut pas lui donner du thé. Le narrateur insiste sur ce point :

« Les personnes inconscientes ne veulent pas de thé ! Et elles ne peuvent pas répondre quand on leur demande si elles en veulent ou non, parce qu'elles sont inconscientes ! »

Si une personne veut du thé le samedi, ça ne veut pas dire qu'elle en voudra tous les jours. Cette situation est illustrée par un personnage se rendant au domicile de l'autre :

« Vous ne pouvez pas aller chez elle, la forcer à boire du thé, et dire « mais tu voulais bien du thé la semaine dernière ! ». »

La vidéo peut faire sourire grâce à cette comparaison plutôt atypique, qui reste toutefois **efficace pour faire comprendre les comportements à adopter lors des prémices d'une relation sexuelle.** La vidéo se termine en expliquant le

parallèle fait entre le thé et le sexe, en dénonçant les comportements de ceux qui n'adoptent pas la bonne attitude :

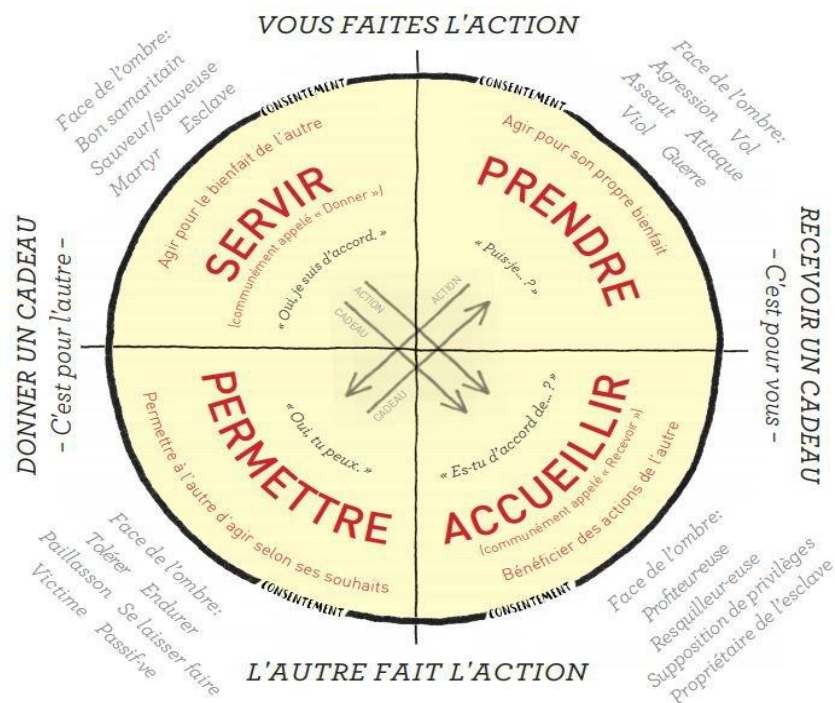
« Si vous êtes capable de comprendre quand quelqu'un ne veut pas de thé, pourquoi ne le comprendriez-vous pas quand ça s'applique au sexe ? »

La roue du consentement

Paru dans l'OBS, Renée Greusard

A l'origine de cette roue, on trouve Betty Martin qui se présente sur son site comme chiropraticienne, formatrice certifiée en sexologie mais encore comme une aventurière érotique ET une coach en intimité, autodidacte.

Voici l'objet.



Voilà comment Betty Martin la définit :

"Dans toutes les situations où le toucher entre en jeu, il y a deux facteurs : qui fait l'action et qui bénéficie de l'action. Ces deux facteurs se combinent de quatre façons (les 4 quadrants)."

Les quatre quadrants étant :

- servir (ailleurs cette partie est dite "donner") ;
- prendre ;
- permettre ;
- et accueillir (ailleurs cette partie est dite "recevoir").

L'exemple communément donné est celui d'un massage. Le cliché voudrait que celui à qui l'on fait le massage reçoit un cadeau. Mais c'est plus compliqué que cela en réalité.

Mettons que quelqu'un aime faire des massages ou ait besoin d'en faire un. Qu'il dise à son partenaire : "Est-ce que je peux te faire un massage pour m'entraîner?"

Celui qui exécute l'action prend quelque chose à l'autre qui lui a permis.

Alterner les positions

Isabelle Broué est la réalisatrice de "Lutine", une comédie qui parle d'amours plurielles. Elle s'intéresse à la question du consentement depuis longtemps et sur son site, elle décrypte finement la roue du consentement.

"L'idée de Betty Martin, c'est que chacun.e de nous a dans la vie une position qu'elle préfère, ou dans laquelle elle est la plus à l'aise. Et inversement, une position dans laquelle on ne se sent pas très à l'aise."

Mais encore :

"Ce que défend Betty Martin, c'est que pour se sentir parfaitement à l'aise et bien dans sa vie, l'idéal, c'est de pouvoir occuper tour à tour les quatre positions, d'alterner. Dans une relation "positive", de parfois donner, parfois recevoir du plaisir ; parfois oser exprimer son désir, parfois se laisser aller au plaisir de faire plaisir à l'autre."

Si la roue du consentement m'a autant obsédée, c'est que j'ai réalisé combien j'avais eu tendance dans ma vie amoureuse à squatter le quart "donner", et combien j'étais vraiment mal à l'aise dans le quart "recevoir". Vous savez ce genre de personnes qui ne savent pas accueillir un compliment, qui veulent toujours payer, faire des cadeaux mais qui ont du mal à inverser les rôles ?

Sortir de son coin du camembert

Cette invitation à ne plus squatter son petit coin du camembert mais à partir à l'aventure des autres, à s'étaler me semble aussi ambitieuse qu'enthousiasmante.

Enfin, et c'est là la partie la plus passionnante de la roue du consentement. Betty Martin dit :

"A l'intérieur du cercle, il y a un cadeau donné et un cadeau reçu. Sans consentement, les mêmes actions deviennent vol, abus, etc."

Où l'on comprend que l'idéal, ce sont des désirs qui se rencontrent. Et que tout devient problématique si l'une des positions occupées l'est à l'excès.

Isabelle Broué :

"Si quelqu'un.e a tendance à 'trop' donner, par exemple, alors qu'on ne lui demande rien, que se passe-t-il ? Elle sort du cadre de la roue du consentement (donnant, sans que l'autre ait explicitement affirmé son consentement), et elle va étouffer

l'autre... puis possiblement se poser en martyr (Après tout ce que j'ai fait pour toi ! Quel·le ingrat·e !)

Inversement, si quelqu'un·e ne gère ses relations qu'en mode 'recevoir'... les autres autour vont vite se lasser et la·e vivre comme égoïste, égocentrique..."

Si cette roue me fascine autant, c'est aussi qu'on peut choisir de ne pas la cantonner à l'espace de la relation sexuelle, mais l'utiliser pour mieux comprendre une relation amoureuse, amicale, familiale ou même de travail.

C'est aussi, pourrait-on ajouter, une réflexion intéressante sur le genre, puisque les femmes sont collectivement plutôt éduquées à donner, à prendre soin, à permettre et les hommes à prendre et à recevoir.

Rappelons à cette occasion ce que le sociologue Michel Bozon déclarait dans nos colonnes en mai 2017 par ce propos :

"Alors que la femme se préoccupe de l'entretien de la relation, et de la communication conjugale, le partenaire masculin peut se contenter d'offrir sa présence ou sa contribution financière. La division du travail affectif est à l'image de la division du travail domestique."

Le jeu de la roue du consentement

Voilà, on pourrait donc s'arrêter là, mais il se trouve qu'il y a un jeu qui va avec. "Le jeu de 3 minutes" consiste notamment à apprendre à dire non.

Il y a deux parties dans le jeu qui se joue à deux et dure 12 minutes. Dans la première, on joue avec la question :

"Comment est-ce que tu veux que je te touche ?"

Mettons que je joue avec une amie. Le jeu n'est pas forcément sexuel. Quand mon amie me pose cette question, je lui réponds donc : "J'aimerais que tu me masses l'épaule."

Ma partenaire peut répondre : "Je n'ai pas très envie de ça tout de suite."

Et proposer autre chose pour que le jeu continue : "Je ne suis pas à l'aise avec cette idée, je ne sais pas comment masser une épaule. Est-ce que ça t'irait si je te massais plutôt la main ?"

Si j'accepte, nous avons trois minutes pour cette activité. Ensuite, on inverse les rôles. Dans la deuxième partie, on tourne autour de la question : "Comment est-ce que tu veux me toucher ?"

Pareil. Je réponds ce que j'aimerais que mon amie fasse, elle peut dire si cela lui convient ou pas. C'est très bien expliqué dans cette vidéo.

Une variante du jeu, est aussi dans une première partie de laisser un partenaire dire ce qu'il aimerait faire et de répondre "non" systématiquement à toutes ces propositions, demandes.

Exemple. Votre partenaire dit :

"J'aimerais te faire un massage. Je peux ?"

Vous répondez "non" même si en réalité, vous avez bien envie de ce massage. Essayez. Cela peut paraître idiot mais ce n'est pas facile du tout de dire "non", même pour faire semblant.

D'où l'intérêt de s'assurer par tous les moyens du consentement de son ou sa partenaire. De lui laisser cette porte vraiment ouverte.

En guise d'introduction aux Violences sexuelles

Voir le film Les Chatouilles d'Andréa Bescond qui montre bien les difficultés à voir, à dire ; les conséquences dans la vie de l'enfant abusé et dans sa vie d'adulte et aussi la lente reconstruction.

À l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre, Bayard Jeunesse a réalisé un livret de prévention : « Stop aux violences sexuelles faites aux enfants », destiné aux 7-13 ans. Peut-être avez-vous déjà reçu ce livret posé sur les magazines Astrapi, J'aime lire, Images Doc et J'aime lire, de novembre. Ce livret sera également diffusé par nos associations partenaires via leurs réseaux.

Pourquoi ce livret ?

Parce que des milliers d'enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. Selon le dernier rapport de l'ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance), les forces de sécurité ont enregistré 19 700 plaintes de mineurs victimes de violences sexuelles, dont 7 000 viols. Cela concerne tous les milieux sociaux. 78 % des victimes ayant porté plainte sont des filles. 80 % des violences sexuelles faites aux moins de 10 ans sont commises par des proches, et 3 fois sur 10 dans la sphère familiale.

Mais beaucoup d'enfants ont peur et se taisent. Seuls 10 % des faits de violence sexuelle sur mineurs font l'objet d'une plainte. Il y aurait en réalité, chaque année, 200 000 mineurs victimes de violences sexuelles.

** Sources : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Ined (enquête Virage 2017) et Miprof.*

C'est pour lutter contre ce fléau et alerter les enfants que Bayard Jeunesse a créé ce livret de prévention.

Ce livret a pu voir le jour grâce à l'aide de nombreuses associations ou organisations défendant les droits des enfants : la Fondation Action Enfance, les Apprentis d'Auteuil, le Bureau International Catholique de l'Enfance, le Centre de Victimologie pour Mineurs, Enfance et Partage, l'Unicef, les Scouts et Guides de France, SOS Villages d'enfants, la Croix, l'UCPA et la Fondation Meeschaert. Il a reçu le soutien du Défenseur des Droits.

Les textes et les images ont été spécifiquement conçus pour les enfants, avec la relecture attentive de professionnels qui recueillent quotidiennement la parole d'enfants victimes et les accompagnent dans leurs parcours souvent difficiles.

À Bayard Jeunesse, nous sommes engagés contre les violences sexuelles depuis 2002

"La plupart des gens veulent du bien aux enfants" : ainsi commence le livret. Son but n'est pas de faire peur aux enfants ni d'entamer leur confiance envers l'adulte en général, mais bien de leur donner un outil pour comprendre, réagir et si besoin briser le silence. Parents et éducateurs y trouveront des pistes pour en discuter avec eux.

Vous le savez, nous sommes depuis longtemps à vos côtés pour aider vos enfants à grandir en confiance et à se projeter avec élan dans le monde de demain. Mais pour que leur **joie de vivre**, leur créativité, leur ouverture au monde et aux autres se développent au mieux, nous pensons qu'il faut aussi enrichir leurs capacités de réflexion, leur **esprit critique** et leur **conscience d'eux-mêmes**. Leur apprendre à détecter les premiers signaux d'un malaise en fait partie. Leur donner les mots pour exprimer ce qu'ils vivent de bon ou de moins bon, aussi.

En 2002, nous avons déjà édité un "Petit livre pour dire non aux abus sexuels". Ce premier livret avait été diffusé à plus d'un million d'exemplaires et avait marqué les esprits par le service rendu à la cause des enfants. 16 ans plus tard, les chiffres d'agressions sexuelles sur mineurs sont toujours effarants et nous souhaitons reprendre le combat de la protection des enfants, en mettant toutes nos compétences éditoriales au service de cette cause.

En parler, c'est protéger les enfants

Parler des violences sexuelles à un enfant est **difficile pour tout le monde**. Elles sont souvent si inimaginables qu'on ne pense pas nécessaire de l'évoquer devant ses enfants, espérant les protéger de certaines réalités abjectes du monde des adultes.

Et pourtant... en parler, c'est réellement les protéger. En les aidant :

- à **reconnaître les situations** où des adultes ne se comportent pas comme ils le devraient avec un enfant,
- à **s'adresser à une personne de confiance** s'ils ont déjà perçu des signaux de danger dans le comportement de telle ou telle personne,
- à **rompre le silence** s'ils ont été victimes de tentatives d'attouchements ou d'agression, voire s'ils ont été victimes de violences sexuelles,
- à **oser dénoncer** des adultes supposés « de confiance », qui peuvent malheureusement appartenir à l'entourage proche, voire au cercle familial.

Prendre le temps de prévenir les enfants, c'est aussi accepter leur fragilité, leur faiblesse de petites personnes en devenir, en plein élan de construction. Un élan vital qui peut être abimé à vie.

Comment utiliser ce livret avec un enfant ?

Ce livret a été conçu et écrit pour être lu tout seul par les enfants. Il s'adresse directement à eux. Vous pouvez le laisser à la disposition de votre enfant, ou le lire avec lui et accueillir ses questions s'il en a. Il présente trois situations à risque, met en scène des façons de réagir, et **donne aux enfants des pistes pour se protéger des dangers** qu'ils courent s'ils croisent la route d'une personne pédophile.

Il ne s'agit pas :

- d'effrayer outre mesure les enfants
- de stigmatiser certaines catégories de personnes.
- de poser le soupçon sur les adultes qui ont un geste de tendresse envers un enfant

Il s'agit :

- de *donner un outil aux parents et aux éducateurs pour qu'ils puissent évoquer la question et faire acte de prévention.*
- de *faire comprendre que parler de ces sujets difficiles aide à briser les tabous et à rompre des secrets destructeurs.*

Delphine Saulière, directrice des rédactions -12 ans

En Annexe

- Livret STOP aux violences sexuelles de Bayard presse présenté ci-dessus
- Plaquette d'informations médicales sur les violences
- Le p'tit Libé 75 sur la Pédophilie

On peut aussi utiliser :

Les Cassettes de la collection Parole donnée

- Expertise et thérapie de l'enfant victime d'abus sexuels. Liliane Daligand
- Nouveau regard sur l'inceste. Boris Cyrulnik

Dépliant informatif : Les atteintes sexuelles envers les enfants, ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Livret d'accompagnement : Non je ne veux pas !, Stéphanie Monnier-Galloni + DVD/CD

Programme d'éducation à la sexualité pour les enfants des écoles primaires et maternelles, Pour une éducation à la vie. Livre et livret de fiches, par classe. Ville de Lyon

Livre pour enfant : J'ai peur du monsieur, Virginie Dumont

Brochures

- Ton permis de prudence (pour enfants)
- Les abus sexuels à l'égard des enfants (pour adultes)

Dominique de Saint Mars et Marceline Gabel en 1987 réactualisées en 2017 avec l'équipe médico-judiciaire pédiatrique de l'hôpital de Dunkerque

Non - oui, c'est moi qui le dis !

DVD + livret pédagogique - Editeur : CRDP de Franche-Comté, Besançon -
Auteur : Jacquemet Bernard

Objectifs du coffret : prendre conscience de ce qu'il ressent, oser l'exprimer par le OUI ou le NON, accepter le NON de l'autre, sentir qu'il existe des limites dans ses relations avec les autres, savoir que les adultes n'ont pas tous les droits. En cas de besoin, demander de l'aide jusqu'à ce qu'il en trouve

Un jeu de marionnettes qui met en scène diverses situations auxquelles le jeune enfant risque d'être confronté. Les saynètes présentées dans le DVD sont le point de départ à un échange en classe de maternelle.

Ce programme de prévention des abus sexuels à l'égard des jeunes enfants vise à leur donner des moyens pour se protéger, connaître leurs droits et faire respecter leur personne en leur apprenant par la parole et par l'image le respect dû à tout individu.

Bibliographie droits de l'enfant

Les droits de l'enfant, c'est l'affaire de l'école, d'une certaine conception de l'école, d'une école de la bien traitance, dans laquelle chacun est respecté, où chacun peut développer ses compétences le plus loin possible, d'où qu'il vienne, français d'origine et immigré, quel qu'il soit, pauvre ou riche, fille ou garçon, en bonne santé ou handicapé

Mais c'est aussi notre devoir à tous, citoyens, associations, mairies.

Textes

- La convention internationale des droits de l'enfant, www.droitsenfant.com
- La convention et les programmes de l'école primaire, B .O n°13, 6 novembre 1997.

Note de service pour les 25 ans de la CIDE

MENE1422043N
note de service n° 2014-122 du 22-9-2014
MENESR - DGESCO B3-4 et B3-1MENE1422043N
note de service n° 2014-122 du 22-9-2014
MENESR - DGESCO B3-4 et B3-1

- Convention internationale des droits de l'enfant, Ministère de l'emploi et de la solidarité
- Déclaration universelle des droits de l'homme, Folio
- La convention internationale des droits de l'enfant pour les 6-10 ans., Ministère des affaires scolaires de la santé et de la ville
- La journée des droits de l'enfant, www.secourspopulaire.fr
- Les 10 droits, www.copaindumonde.org
- L'album des droits des enfants, La défenseure des enfants
- Les droits des enfants, A. Lanchon, UNICEF, Castor doc

- Rapport 20 novembre 2017 :
<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2017.pdf>

Brochures

- Maltraiter les enfants ce n'est pas très humain, allo enfance maltraité.
- Tous pareils, tous différents, A. Jacquard, J-M Poissenot, Nathan
- Le petit livre pour dire NON à l'intolérance et au racisme, F. Dutheil, H. Fellner, Bayard Poche
- Les enfants d'abord, UNICEF
- *Citoyen dès l'école maternelle*, Animation éducation, OCCE
- *Mémoires en questions*, le moutard
- *Mes droits, mes responsabilités*, le moutard
- Le petit livre vert du handicap, Au-delà des différences, le moutard
- L'homme au-delà des apparences, le moutard
- L'homme au fil des métissages, le moutard

Vidéos :

Collection cassettes : Parole donnée Dont :

- La violence des coups, la douceur des mots Caroline Eliatcheff
- Carence affective : du préjudice à la réparation. Michel Lemay
- Expertise et thérapie de l'enfant victime d'abus sexuels. Liliane Daligand
- Nouveau regard sur l'inceste. Boris Cyrulnik

Documentaire : prévenir la violence / Fondation de France *Violence !*

Les Cahiers déchirés ADOSEN/MGEN

Exposition

Amnesty International : <http://ai405.free.fr>

Les commentaires audio ont été réalisés et enregistrés par les élèves du collège des Amandiers de Carrière sur seine (78)

Dépliants informatifs :

- Mariages forcés, vous avez le droit de dire non
- Les atteintes sexuelles envers les enfants, ministère de l'Emploi et de la Solidarité.(x2)
- Pour les enfants Maltraités : Qui ? Quoi? Que faire ? Comment? (x3)
- Que faire pour un enfant maltraité ?
- La maltraitance à enfants : le rôle et la place de l'assistance maternelle
- Comment parler avec l'enfant de la maladie grave et de la mort ?
- A l'attention des enfants : bien être
- Projet de Ségolène Royale : passeport pour savoir se protéger...
- Plaquette sur l'enfance maltraitée du Dr. Marie Claude ROMANO
- OKAPI : 10-15 ans, vos droits
- Le petit livre pour dire non, Astrapi

Parents :

- Etre parents pas si facile ! Mini-guide pour être d'heureux parents ni "maltraités" ni "maltraitants" (x3)
- Devenir parent, pas si facile !
- Attention Fragile !

Jeux :

- Citoyen à la carte, jeu sur les droits de l'enfant. UNICEF
- 51 fiches : jeux de formation : les nombre, les mots, les images
- 48 fiches de communication interpersonnelle

Revue/Articles :

- Bien dans mon corps Bien dans ma tête ! L'enfant de 5 ans à la découverte de son corps, inspection académique du Pas-de-calais.

- Livret d'accompagnement : Non je ne veux pas !, Stéphanie Monnier-Galloni + DVD/CD
- Programme d'éducation à la sexualité pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles, Pour une éducation à la vie. Livre et livret de fiches par classe. Ville de Lyon
- Photo méthode, comment utiliser "photo langage" pour les travaux de groupe, édition du Châlet.

Livres :

- Lire les droits de l'homme à l'école, J. CRINON, Magnard
- J'ai peur du monsieur, Virginie Dumont
- L'album des Droits des Enfants/Asterix
- Droits de l'enfant 4 histoires contre l'exclusion : Ecrit par **Delphine Bertozzi**, illustré par **Mathieu de Muizon**, publié par les éditions **A dos d'âne**
- **Malala pour le droit à l'éducation des filles** édité par Rue du Monde
- **Cahier d'activités : Les Cahiers Filliorzat sur les droits de l'enfant chez Nathan (pour le 5-10 ans)**

Des outils complémentaires

- Découvre les droits de l'enfant avec Fetitsa
<https://my.unicef.fr/contenu/je-decouvre-les-droits-de-lenfant-avec-fetitsa>
- Ensemble à l'école avec Fétitsa
<https://discriminations-egalite.cidem.org/documents/fetitsa.pdf>

Mais aussi un certain nombre **d'ouvrages** qui peuvent contribuer à notre réflexion sur les enfants et leurs difficultés, pour les accompagner dans le développement de leur estime d'eux -mêmes, tout en leur donnant accès à la pensée.

- Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle, J.Fortin, Pédagogie pratique à l'école
- Prévenir les souffrances d'école, J.Lévine J.Moll, ESF
- L'enfant philosophe, avenir de l'humanité ? J.Lévine, ESF

- L'héritage Dolto, de Vincent Blanchet : DVD sur « l'école de la Neuville, une autre manière d'être en société à l'école » Françoise Dolto.
- N°14 de juin 2009, de la revue Eduquer à la non- violence et à la paix
- **Un incontournable : les droits de l'enfant, une affaire d'adultes, guide pratique réalisé par la Fondation pour l'Enfance**

Des Formations

En fonction du public destinataire et des demandes formulées, nous pouvons être conduits à animer des séances d'information ou des formations de durée très variable. Deux ou trois heures au minimum jusqu'à une semaine de quatre ou cinq jours.

De même les thèmes abordés peuvent être très divers : la maltraitance et ses signaux d'alerte, la prévention, les droits de l'enfant, le rôle des associations, le signalement, la protection de l'enfance, la pédophilie, les violences sexuelles, la mémoire traumatique, les jeux dangereux, les addictions, les stéréotypes de genre.....

Pour accompagner ces formations il convient de se doter d'une banque d'outils et de documents grâce auxquels les formateurs pourront alimenter leur réflexion mais aussi puiser pour la mise en oeuvre de leurs formations.

Voir ci-dessus la banque d'outils et la bibliographie.

Parmi les textes utiles, celui de P. Meirieu en annexe

L'originalité du texte de Philippe Meirieu « des droits de l'enfant au devoir d'éducation » est de restituer historiquement la question des droits de l'enfant. Il souligne le rôle fondamental de Janusz Korczak qui nous fait passer de la simple protection de l'enfant à sa reconnaissance et au respect qu'on leur doit. Il souligne aussi l'incroyable inventivité pédagogique de Korczak : les droits sont indissociables de devoirs éducatifs.

P.Meirieu analyse ensuite la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant et met en évidence une distinction entre les droits énoncés. Des droits créances : » les droits à » pour lesquels il semble qu'il y ait un certain consensus international, et les droits libérés, que sont « les droits de » pour lesquels il y a bien davantage de dissension.

Il nous propose aussi de vraies mises en oeuvre.

Voilà un texte qui nous permet un regard nouveau sur la CIDE et son application

Bien évidemment les formateurs pourront s'appuyer sur les textes de références

Et une phrase de Merleau Ponty pour susciter la réflexion :

« Le langage réalise en brisant le silence, ce que le silence voulait mais n'obtenait pas »

Pense-bête

Les formateurs doivent absolument transmettre au cours de leurs interventions que face à la maltraitance :

- On ne doit pas rester seul
- On doit prendre du temps avant de réagir
- On doit demander de l'aide (qui varie selon le contexte dans lequel on se trouve)
- Faire attention aux interprétations. Des supports aident à décrypter (dessin, marionnettes, livres pour enfants)

A titre d'exemples des modules de Formation

Les modules qui suivent sont détaillés, ils ont été vécus dans des contextes précis, avec des publics donnés. Ils mettent en évidence des stratégies pédagogiques.

Ils peuvent servir de point de départ ; mais avoir en tête que le déroulé dépend des questions et des réactions du public concerné et qu'il est fondamental, quel que soit le public que les participants doivent être actifs, impliqués.

Protection de l'enfance pour des professeurs des écoles en formation

2h ou 3h

Se présenter

Par exemple : (Ici, en tant qu'IEN honoraire mais aussi membre d'une association de protection de l'Enfance : Enfance Majuscule.)

En guise d'introduction : Lire le poème de Prévert : la chasse à l'enfant

Et faire réagir

Les domaines

Qu'est-ce que recouvre pour vous cette question ?

Faire parler, noter au tableau et réorganiser

- Maltraitements physiques

- Maltraitements psychiques
- Abus sexuels, attouchements
- Négligences graves
- Mise en contact avec images pornographiques

Mais aussi

- Jeux dangereux
- Addictions : jeux vidéos, tabac et toute prise de produit

L'organisation de la protection de l'enfance

Aujourd'hui la CRIP voir le schéma, le département et le président du Conseil général

L'Education Nationale, dans ce circuit

Voir le rapport sur le site du Ministère

Les personnels concernés : médecins, AS. A Paris ces dernières jouent un rôle essentiel, ce n'est pas vrai partout.

Votre rôle à vous futurs enseignants

Faire parler, synthétiser

- Ecouter ce vous disent les enfants
- Observer leur comportement
- Evoquer les ATSEM

Les indices

Collecter le point de vue puis

Regarder le document

Attention, pas un seul indice mais le croisement de plusieurs.

Ne jamais être seul.

Raconter l'expérience du 119

Jeux dangereux/ Addictions

A partir du support des petits livres

Les outils

MAIF- MAE

Mais avant de parler de protection de l'enfance, parler des droits de l'enfant, ça fait partie des programmes (compétences sociales et civiques) et de citoyenneté.

Rôle d'une association dans la protection de l'enfance : Enfance Majuscule

Intervention pour des étudiants infirmiers 3^e année

D'où je parle (ex moi Liliane Chalon à adapter)

- Professionnelle qui a rencontré les questions de protection de l'enfance, de droits de l'enfant, formé des personnels éducatifs sur ces questions, amenée à faire des signalements
- Membre d'Enfance Majuscule- histoire particulière
- Spécificité de cette intervention adaptée à la demande ; rôle de l'association dans 3jet $\frac{1}{2}$ de formation à la protection de l'enfance

Un peu d'Histoire

- Alexis Danan et l'épée du scandale
- Fin des colonies pénitentiaires et bagnes (voir Chasse à l'enfant de Prévert)
Création des comités de vigilance pour la protection de l'enfance Malheureuse réunis dans une Fédération
- Rejoint par Simone Chalon qui prend sa succession à son décès en 1979
Les comités deviennent : Comités Alexis Danan, puis Enfance Majuscule lorsqu'elle crée la revue en 91

La place d'une association

Commenter le schéma de la CRIP réalisé à partir du n° 126

Le comité Ile de France

- créé en 1956 par Simone Chalon
- Qui ? équipe pluri disciplinaire : juriste, psycho clinicienne, AS, infirmiers, formateurs...
- Son action : - dépister et prendre en charge
- Informer et prévenir
- L'éthique : on ne se substitue pas, on n'est pas le vengeur casqué, on collabore avec les institutions

- Moyens d'information et de prévention
 1. La revue
 2. Les petits livres
 3. Le prix média
 4. Le site
- Ressources : subvention mairie, le gala, la vente des revues et des petits livres
- La formation

Dépend des publics, de la demande.

Mes outils de formation : le schéma de la CRIP, les petits livres (jeux dangereux, protection de l'enfance, conduites addictives)

Pour les associations qui veulent intervenir dans l'école (agréments et conditions d'efficacité)

Quelques mots sur le 119

Créé à la demande d'associations qui font d'ailleurs partie du Conseil d'administration.

Affichage obligatoire dans tous les lieux publics, mairies, écoles, mais qui nécessite un accompagnement

Soyez vigilants dans les services où vous passez à ce que ce soit affiché.

Et Vous

- Avez-vous déjà rencontré des situations de maltraitance dans votre vie professionnelle? Ce qui a été mis en place ?
- Et dans votre vie personnelle ? Difficultés pour faire face ? Ce qui vous a manqué ?
- Avez-vous déjà fait appel à une association ?
- Les réponses ont-elles été satisfaisantes ?

Vos questions et éléments de bilan

Questions auxquelles je n'ai pas répondu ? Qu'est-ce qui vous manque ?

Maltraitance (2x3h) : A destination d'enseignants volontaires

A/

Présentée comme un groupe de réflexion qui pourrait se prolonger en fonction des demandes et des besoins.

Préalable : c'est un sujet délicat qui met en jeu la subjectivité, nécessite une bonne écoute. Le thème a déjà été abordé avec les directeurs et le RASED, mais au quotidien, 6h par jour, c'est le maître qui est le plus apte à dépister et celui aussi qui supporte le fait de savoir

Phrase de Merleau-Ponty philosophe du XX^e siècle : « Le langage réalise en brisant le silence, ce que le silence voulait et n'obtenait pas »

(Préparer la réflexion par deux, mettre en évidence le pouvoir dire pour se libérer)

- Pourquoi avoir choisi cette animation ?

Tour de table : faire la synthèse des motivations

- Pour moi qu'est-ce que la maltraitance ?

Réflexion individuelle- post-it et réflexion collective

Distribuer les définitions de l'OMS

- Les situations rencontrées

Travail par groupe de 4 (signaux d'alerte, traitement de la situation, aboutissement)- synthèse surtout sur les signaux d'alerte

Pause

- Film de Caroline Eliacheff : violence des coups douceur des mots

Ecoute active : les points abordés, les questions qu'elle soulève et la vision nouvelle éventuelle

- Recueil des questions pour la séance suivante

Les signaux d'alerte, les structures internes, le numéro vert, l'urgence et l'attitude envers l'enfant dans la classe.

B/

Retour sur l'animation précédente

Importance de la qualité d'écoute et d'implication pour un thème sur lequel il faut prendre du recul

Qu'ont-ils envie de dire ? 1 phrase pas plus et rappel des demandes

Les signaux d'alerte

3 ou 4 groupes à partir des situations concrètes, vécues (avérées ou douteuses qu'est-ce qui a alerté ?)

Les classer et réaliser une affiche lisible

Analyse : Urgence ou pas

Paroles d'abus =urgence absolue

Les traces de coups = constat du médecin scolaire dans la journée

Distribuer le document de l'Essonne

Le Numéro Vert

S'appuyer sur le rapport d'activité le plus récent

Il est à l'usage des citoyens, des enfants, des parents, ne devrait pas être utilisé par les enseignants.

Les directeurs, le RASED, les médecins scolaires ont la documentation sur le circuit interne.

L'enseignant a la responsabilité pédagogique, pas celle du circuit. IL n'est pas déchargé du problème puisque ce qu'il voit, entend est dit au médecin scolaire, au directeur, au RASED

Rappel : le signalement est une obligation

2 ou 3 enfants par classe peuvent être concernés par des maltraitances

La prévention est essentielle pour le maître :

- Doter les enfants d'outils pour être capables de se défendre, oser dire non, argumenter, être responsable, mon corps m'appartient j'en suis responsable

- A construire autour de la connaissance de la Convention Internationale des droits de l'enfant

En conclusion : comment poursuivre ?

Approfondir certains points, Construire des outils, utiliser la documentation proposée

Séminaire de 2 jours sur la maltraitance : A destination des inspecteurs, des médecins scolaires et des personnels des RASED

(IUFM Bonneuil 13-14 janvier 97)

Un séminaire de ce type peut être organisé avec des responsables d'associations culturelles et/ou sportives qui ont en charge des enfants ou des adolescents, des organisateurs de centres de loisirs ou de centres de vacances. Qui pourront à leur tour informer et/ ou former leurs membres.

Dans ce cas précis il a été préparé par un groupe départemental de réflexion sur la maltraitance et les abus sexuels à la demande de l'Inspecteur d'Académie et mis en place par JC Meunier IEN adjoint à l'IA et le docteur Marie Claude Romano conseillère technique.

Objectif :

Apporter des éléments de réflexion et d'information à des personnes ressources qui pourront ensuite proposer des animations permettant de repérer et de signaler des situations de maltraitance

Pochette de documents (Très utile pour assurer une continuité)

Contenu à adapter en fonction du public et du contexte

- Brochure du service de promotion à la santé
- Brochure du Conseil Général réalisée en partenariat avec Education Nationale, Justice et police
- Dernière circulaire de référence
- Circulaire de l'IA sur les conditions d'intervention de la police dans les établissements scolaires
- Bibliographie succincte
- Comment protéger l'enfant
- Circuit de signalement

Programme

J1 matin : conférence de Marceline Gabel (hélas décédée, on pourrait faire appel à quelqu'un comme E.Piet ou autre)

Qu'est-ce que la maltraitance ? L'évolution des mentalités, la difficulté à dire des familles et à entendre des professionnels

Après-midi : la question du secret professionnel avec deux entrées différentes (par exemple Agnès Fichot)

J2 matin : Travailler avec les partenaires ; Justice Police et Conseil Général

Après-midi ; retour sur l'éducation nationale avec des exemples de projets conduits sur l'Académie.

Stage Enfance en danger 4 jours

Stage « enfance en danger » 2 au 7 février 2004 Liliane Chalon IEN 22^{ème} Circ

| Lundi 2 Février 2004 | Mardi 3 Février 2004 | Jeudi 5 Février 2004 | Vendredi 6 Février 2004 |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Présentation du stage et des objectifs• Travail sur le ressenti• Représentations du danger | <ul style="list-style-type: none">• Analyse de documents : Programmes , BO spéciaux, vidéo, albums... | <ul style="list-style-type: none">• Conférence débat de Marcelline Gabel « De la maltraitance à la bientraitance » | <ul style="list-style-type: none">• Un projet à l'école élémentaire : Une classe « Lecture écriture sur les droits de l'enfant »• Y. Cathala CPAIEN de la 19è |
| <ul style="list-style-type: none">• Analyse des situations rencontrées• Indices• Obstacles à dire et à voir• Réflexion autour d'une vidéo : «La violence des coups, la douceur des mots » de C. Eliatcheff | <ul style="list-style-type: none">• Table ronde « Prévenir et traiter la maltraitance des enfants » Rôle de chacun | <ul style="list-style-type: none">• Un exemple de projet pédagogique pédagogique en maternelle Michèle Zuchuat, Maternelle Victor Hugo à Vitry/Seine | <ul style="list-style-type: none">• Perspectives• Constructions de projets d'équipes• Bilan du stage |



Le CR peut être fait grâce aux notes prises par les enseignants durant le stage.

Il concerne le premier jour de stage, tout à fait reproductible.

Les documents sont choisis en fonction du public et doivent être les plus récents possibles.

Pour la table ronde, elle doit être adaptée au territoire avec les services de police, justice, services sociaux, représentant de la CRIP... Ce qui permet aux participants de comprendre qu'il ne suffit pas de signaler pour que le problème soit immédiatement résolu

Un tel module peut être adapté. De toute façon il implique une grande implication des participants qui doivent faire appel à leur expérience, être mis en confiance, pour se sentir aptes à parler. Les formateurs doivent accueillir la parole des participants avec empathie, sans commentaires, ni critiques. On peut aussi le proposer dans une institution, une association où ce type de problème peut surgir.

Pour faire surgir la parole, passer par un temps de réflexion individuelle, de mise en commun en petits groupes et de partage collectif. Ce qui facilite le dire de celles et ceux qui se sentent les plus en difficulté.

Il est toujours souhaitable de partir de ce que les personnes savent déjà, aux formateurs de compléter, modifier en cas d'erreurs.

Les objectifs du stage

- Prendre du recul, mettre à distance
- S'informer sur les mauvais traitements à enfants
- Se doter d'outils pédagogiques pour traiter et surtout prévenir

Travail sur le ressenti

- Les sentiments
Etonnement, stupeur, abasourdis
Trahison, révolte, dégoût
Démunies, incompréhension, culpabilité de n'avoir rien vu
- Le signalement
Effet de stupeur
Poids de la responsabilité du signalement
Angoisse provoquée par la personne incriminée
Alternance du dire spontané et de la prise de conscience de ce qu'on livre
- L'interrogatoire par les services de police : Nécessité du cadre officiel

Représentations du danger

- Les mauvais traitements à enfants

On distingue 3 groupes :

La maltraitance physique (malnutrition, manque de soins, d'hygiène....)

La maltraitance psychologique (humiliation, harcèlement, dénigrement....)

Les agressions sexuelles

- Les auteurs de mauvais traitements (quelques chiffres à actualiser)

50% père ou mère

5% beaux-parents

1,7% personnel scolaire

0,7% Centre de loisir

Analyse des situations rencontrées

Les indices

Les faire formuler d'abord par les participants, on peut ensuite donner un document papier.

Traces de coups,

TOC (troubles obsessionnels compulsifs)

Réflexe de protection, crainte de l'adulte

Agressivité

Grande fatigue

Etat dépressif

Changement radical dans les apprentissages (en trop ou pas assez)

Des jeux traduisant les maltraitances

Mensonges

Mutisme

Les dires de l'enfant concerné à propos d'un autre enfant

Attitude compulsive

Masturbation

Attitude très sexualisée non conforma à l'âge de l'enfant

Absentéisme

Attention : ce n'est pas un indice mais un faisceau d'indices qui alertent. Il faut croiser les regards, les choses relatives à l'école ou à la famille (événements particuliers). Rencontrer les familles, tenter de comprendre.

L'école peut être mal traitante :

Injustice, attitude du maître, le rapport au groupe

Les obstacles à voir et à dire

L'enfant qui protège sa famille

Le risque de rompre le dialogue

La peur des représailles

Les représentations par rapport au milieu social

La peur que cela soit pire

Cassette « La violence des coups, la douceur des mots » Caroline Eliatcheff-Catherine Dolto

Éléments qui ressortent du visionnage de la cassette

Définition : un enfant maltraité est un enfant qui est victime de violences, physiques, de cruautés mentales, d'agressions sexuelles qui ont des conséquences graves sur son développement.

La situation des enfants a changé en 100 ans. La violence était liée à l'éducation. Un enfant non battu était un enfant mal élevé cf »Poil de Carotte. Les idées changent plus vite pour les acteurs sociaux que pour les parents.

Une bonne attitude de l'adulte est : d'écouter, de croire et d'agir en différé pour ne pas mélanger réalité et fantasme.

Pour protéger l'enfant, il ne faut pas voir le danger partout, ne pas faire croire que le monde n'est peuplé que de pervers.

L'enfant vit en permanence avec un double sentiment de haine et d'amour. On considère que la haine ne devrait pas exister, il ne faut pas essayer de la nier.

En cas de maltraitance, il faut en parler, mais ne pas déverser sa haine à la télévision (qui fixe les images). En revanche dans le cas d'une plainte, d'un procès, on est soutenu, accompagné.

La justice ne peut pas tout. Il faut aider la personne qui porte plainte à accepter la décision de justice.

La répétition des actes vient souvent du fait que le « secret » n'a pas été levé, il faut revivre les émotions, y renoncer pour pouvoir évoluer.

Les signes de maltraitance, de violence :

L'enfant qui est maltraité réagit en + ou en - , ce sont des signes subtils, il faut y penser sans être obnubilés. Prudence et bon sens. Quand on repère de la maltraitance, il ne faut pas refuser de la voir.

Violence=Amour, c'est un mode de communication

Il faut voir ce qui est permis, ce qui est interdit. Situer ce qui est dans la loi, ce qui est hors la loi.

Il faut revivre dans l'analyse les émotions ressenties.

Il faut mettre des mots sur ce que l'enfant donne à voir et à ressentir. Nous mettons les sous-titres en prenant des précautions de langage. « Moi cela me fait penser que.... »

Une autre violence : le déni des perceptions

L'enfant ne met pas en doute ce que les adultes lui disent, en revanche il peut mettre en doute ses perceptions lorsqu'on lui cache quelque chose (ex : la perte d'un parent). C'est le déni de ses perceptions.

Le déni des perceptions dans l'enfance peut occasionner à des degrés très différents, un manque de confiance très handicapant à l'âge adulte.

Les enfants doivent apprendre que l'adulte est un être vivant et non pas un être infallible.

En pédagogie on peut travailler sur les émotions : mettre des mots sur les expressions du ressenti (peurs, réussites, conflits...)

Comment à l'école entre collègues, parle-t-on des parents ?

Invalider les parents, c'est invalider l'enfant.

Ce module a été reproduit dans un contexte très différent et adapté

Sur la circonscription L'Hay les roses/ Le Kremlin Bicêtre, en octobre 2003, dans deux écoles maternelles, une dans chaque ville, suspicion d'abus sur enfant, dans

l'une de la part d'un père sur sa fille, dans l'autre d'un animateur sur une petite fille de 4 ans.

Des équipes bouleversées. Une semaine de stage durant la première semaine de février devait être réservée aux directeurs, on la remplace par un stage « Enfance en danger » à destination des deux équipes concernées.

Des exemples d'actions

Les actions présentées ont été réalisées ou sont en projet. Ce ne sont pas des modèles mais des exemples parmi lesquels on peut piocher pour se donner des idées. Chaque action doit être adaptée au terrain dans lequel elle se déroule et négociée avec les partenaires.

A) Un rallye entre écoles maternelles : « Rallyons les droits de l'enfant »

Un parcours exposition des maternelles de Vitry

Ce projet s'est inscrit dans le projet annuel de la ZEP de Vitry, durant l'année scolaire 1997-1998, sous la rubrique AEI (Action éducative innovante).

Plusieurs animations pédagogiques avaient permis aux enseignants de se sensibiliser à la question des droits de l'enfant, notamment grâce à la participation des Francas du Val de Marne.

Le rallye qui devait concerner au départ toutes les écoles de la ZEP, s'est limité à quelques écoles maternelles qui non seulement ont exposé leur travail mais ont préparé des jeux pour que les élèves des autres écoles, en visite puissent s'approprier les contenus.

Quatre écoles maternelles se sont investies et ont produit un travail de qualité,

On a pu noter aussi une forte implication des parents.

« Tous pareils, tous différents ».

Deux maternelles ont travaillé sur ce thème

Maternelle Casanova, deux classes : une MS et une GS.

- les classes visionnent une émission projetée sur la Cinq lors de la journée mondiale des droits de l'enfant et dégagent les premiers éléments de l'identité et de la différence: couleur de peau, cheveux, yeux, prénoms...
- Le même travail est repris quelques mois plus tard et la décoration du préau réalisée: un visage composé des visages des enfants des deux classes, un planisphère, une fresque à partir des silhouettes de chaque enfant, des photos, visages et personnages en pâte à sel.
- Cinq ateliers sont mis en place pour accueillir les visiteurs par petits groupes.

Ce sont les enfants qui donnent les consignes.

-Atelier 1 généalogie « Ecris ton prénom, en bas, puis, le prénom de tes parents et ceux de tes grands parents.

-Atelier 2 Ma carte d'identité: « écris ton prénom, ton nom, ta date de naissance, ton lieu de naissance ». « Viens te mesurer et te peser » (à chaque enfant mesuré le « tuteur » remet un petit carton avec sa taille et son poids)

Puis dessine ton portrait en t'aidant de la glace

-Atelier 3 Jeu de l'oie des pays: « A chaque déplacement du pion le joueur doit répondre à une question sur un continent » (utilisation du planisphère)

-Atelier 4 Coloriage des costumes traditionnels

-Atelier 5 bibliothèque

Maternelle Pauline Kergomard toutes les classes (5)

En PS, les enfants devaient rechercher une main à leur mesure à travers des photocopies de pieds et de mains et des empreintes faites dans de l'argile.

En MS les visiteurs sont accueillis sous une tente pour visionner une vidéo, les élèves de l'école se présentent »Je m'appelle...je suis de l'école Kergomard » et demandent « de quelle école êtes-vous?

Les enfants ont travaillé sur la composition de leur appartement et de leur famille: un immeuble en volume est réalisé, le jeu consistait à chercher l'appartement vide.

En GS le travail s'est inspiré de Cinq milliards de visages de Peter Spier. Les élèves ont travaillé sur les visages: yeux, bouche, nez, cheveux, couleur de peau.

Des masques en terre ont été réalisés ainsi que des collages et de la peinture.

Les élèves ont travaillé en deux groupes, voilà comme je suis et voilà comme je pourrais être.

Les productions plastiques ont été réalisées après une visite au Musée Rodin.

Pour un développement harmonieux de son corps

A la maternelle Joliot Curie dont le projet d'école était « De Rodin à Di Rosa » (une statue de ce dernier ornait l'entrée de l'école) ou « Leur langage est le corps », les GS se sont associées au projet de la circonscription, avec « Pour un

développement harmonieux de son corps, l'enfant a droit à des soins médicaux, aux loisirs, au sport... ». L'exposition a concerné les sept classes de l'école et presque tous les parents l'ont vue.

Tout au long de l'année des activités interdisciplinaires ont été conduites.

Langage (hygiène, maladies, microbes, docteur, PMI, sports individuels et collectifs, lieux sportifs, équipements, mouvements et positions du corps)

Lecture d'albums de magazines, journaux, images affiches: recherches, prises d'indices pour découper images et mots.

Activités graphiques et plastiques: peinture collective, dessins avec légendes, affiches avec slogans, mur d'images avec silhouettes en mouvement, sculptures de personnages en terre, pantins articulés.

Activités sportives régulières.

Le droit à la santé a été illustré par une fresque collective » des affreux microbes qui courent derrière un petit garçon qui se réfugie à la PMI, une affiche « Vaccinez- vous et les maladies s'envolent ». Dans l'espace sport des pantins en volume et des affiches « Vive le sport, ça rend fort! Le sport c'est la santé! »

Les classes venues en visite ont pu se déguiser en chirurgien, faire des bandages aux copains blessés.

Découvrir un intrus dans la trousse du médecin (un marteau), manipuler de vrais instruments dont un stéthoscope, jouer au loto avec deux niveaux de difficulté (images et noms). Les élèves ont pu aussi mettre les pantins en situation de boxer, de skier, de faire du tennis, de shooter.

La maternelle Victor Hugo 2, petite école de cinq classes qui avait eu à faire face au cours d'années précédentes à une affaire d'abus, avait décidé d'accorder dans son projet d'école une grande place à la question du corps.

Pour le rallye quatre droits ont été choisis: identité, alimentation, hygiène et soins médicaux et maltraitance.

L'identité

En exposition, les cartes d'identité réalisée par chaque enfant d'une classe de MS/GS, des arbres généalogiques à partir de photocopies de photos (moi, mes parents, mes grands- parents) par une classe de TPS et l'album d'identité « de ma naissance à mes 5 ans », classe de MS/GS.

En jeu un puzzle de photos.

L'alimentation

En exposition, un panneau collage des 4 saveurs, salé, sucré, acide, amer et la composition des différents repas de la journée.

En jeu: un jeu des sept familles d'aliments, un jeu de l'intrus sur un personnage de la famille laitage.

Un jeu de l'intrus dans la recette du pain.

L'hygiène-les soins médicaux

En exposition: un panneau avec les différents médecins et leurs instruments (pédiatre, dentiste, ORL, ophtalmologue). Un collage sur les dangers de la maison.

En jeu: le jeu de l'intrus dans une trousse de secours.

Un jeu de l'oie dont l'objectif est d'aider l'enfant à passer une bonne journée (brossage des dents, toilette, alternance sommeil, veille...) et jeu de loto sur les secours et les soins (ambulance, pompiers, médecin,; dentiste, pharmacie, hôpital)

La maltraitance

Ecoute d'une chanson écrite par un père d'élève Christian Pacoud avec les enfants
« Les poupées, les robots »

Il y avait des images des mots clefs de la chanson « poupées, robots, numéro vert » et quelques intrus.

Les poupées, les robots

Refrain :

Faut pas taper les poupées,
les poupées de laine, Faut pas taper les poupées,
ça les fait pleurer.
Faut pas casser les robots,
Ça leur fait bobo.

Faut pas leur casser les mains

Ou j'en parle à mon voisin,

Faut pas leur casser les bras,

Ou j'en parle à mon papa,

A mon père, à me mère

Ou même au numéro Vert.

Refrain

Faut pas leur casser les pieds

Ou j'en parle à mon Pépé,

Faut pas leur casser les dents

Ou j'en parle à ma maman,

A mon père, à ma mère

Ou même au numéro vert.

Refrain

Faut pas leur tirer les joues

Ou j'en parle à ma nounou,

Faut pas leur tirer les tresses

Ou j'en parle à ma maîtresse,

Amon père, à ma mère

Ou même au numéro Vert ;

Refrain

B) Un concours de petits livres pour les 20 ans de la CIDE

Présentation du concours de petits livres sur les droits de l'enfant

« En cette année scolaire anniversaire de la CIDE (Convention Internationale des droits de l'enfant), l'équipe de la circonscription 12b, Paris nation, ne pouvait manquer l'évènement, tout en s'appuyant sur les programmes et les priorités énoncées pour la circulaire de rentrée émanant du Ministère de l'éducation nationale. »

Tout d'abord, Philippe Meirieu est intervenu en conférence sur la question « des droits de l'enfant au devoir d'éducation », s'appuyant sur son livre *Lettre aux grandes personnes, pour les enfants d'aujourd'hui.* (A lire en annexe)

Toutes les classes des 25 écoles ont abordé la question des droits de l'enfant et le 20 novembre 2009, 150 enfants, soit un délégué par classe des écoles élémentaires et un délégué par classe de Grande Section de maternelle, pris en charge par un élève de CP (cours préparatoire) sont venus à la mairie du XII^e arrondissement de Paris. Ils ont lancé leur ballon auquel était attaché un message qu'ils ont lu à la Maire, avant d'être reçus à la mairie pour une exposition de l'UNICEF et pour les plus grands visionner *Alice au pays des droits de l'enfant.*, pendant que les petits chantaient « J'ai un nom, un prénom... », accompagnés à la guitare par une directrice. Un goûter leur était offert pour finir.



Certaines classes, voire des écoles entières ont poursuivi le travail qui a donné lieu à des rencontres avec les parents autour de spectacles, d'expositions...

Le concours de petits livres avait été proposé à toutes les écoles.

Les petits livres qu'est- ce que c'est ?

Un outil Freinet qui permet le pliage d'une feuille A4 ou A3 en huit pour former un petit livre.

L'école Garcia Lorca de Lyon, à partir de cet outil a mis en place un projet et une maison d'édition (de petits livres), les éditions Célestines <http://petitslivres.free.fr>. L'école a, pour cette action reçu le prix de l'éducation.

Soixante petits livres, provenant de cinq écoles, trois maternelles et deux élémentaires, ont été réalisés. Dix classes ont été impliquées. Deux écoles maternelles ont rendu compte pour l'une du travail du conseil d'enfants, pour l'autre du travail fourni sur l'école

Le jury, composé de trois directrices d'école élémentaire, trois directrices de maternelle, une conseillère pédagogique et l'IEN, a sélectionné quatorze petits livres.

Le jury a remarqué plus particulièrement

- CE2A Daumesnil : passeport de citoyen du monde
- A.Rousseau : Ensemble et différents

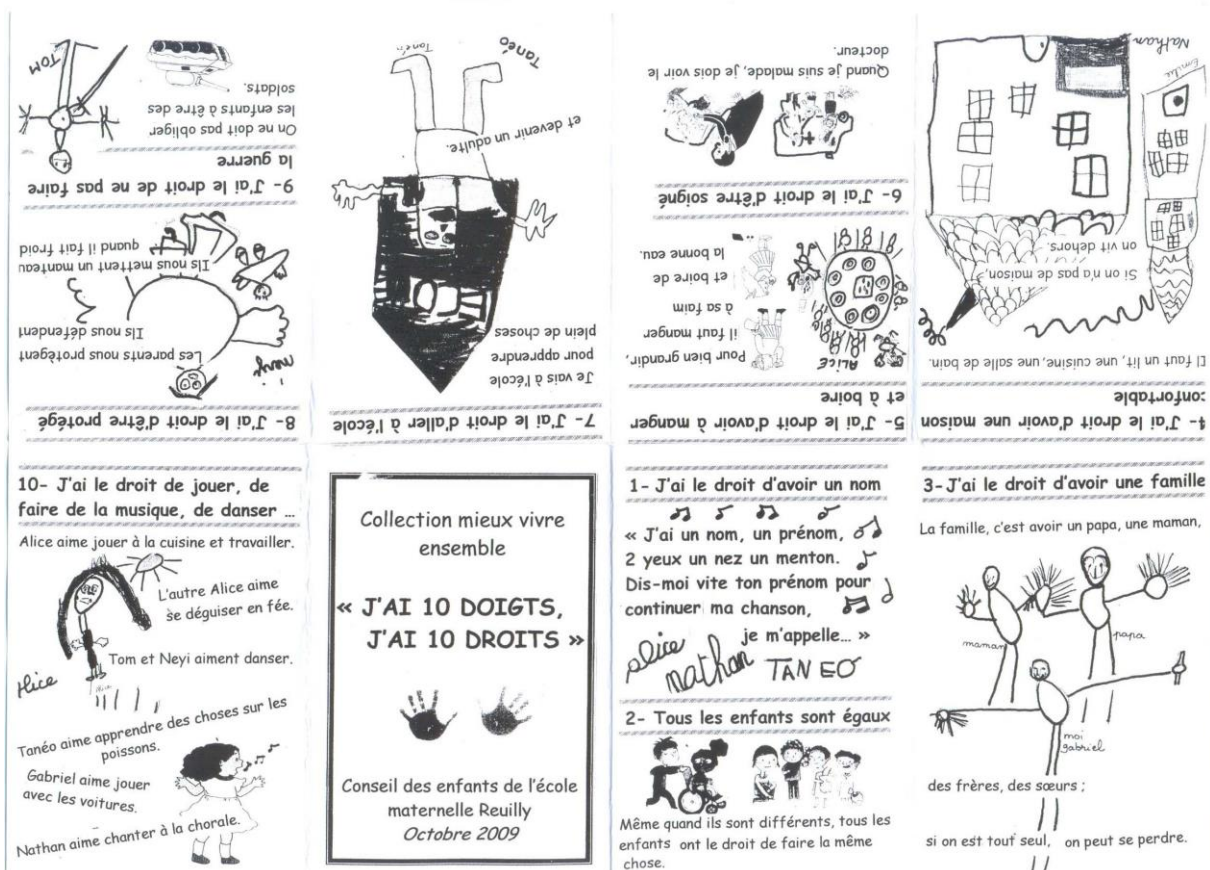
Un coup de cœur pour

- 253 Daumesnil : Petit abécédaire des droits de l'enfant
- CE1A-Daumesnil- Le droit à la santé

Une mention spéciale pour

La collection « Mieux vivre ensemble » du Conseil d'enfants du 59 Reuilly

Quelques exemples





à la chorale
chanson apprise

*J'ai un nom, un prénom
Deux yeux, un nez, un menton
Dis-moi vite ton prénom
Pour continuer la chanson
Je (tu, il) m'appelle «...»
Bonjour «...»*



Exposition mise en place à l'école Armand Rousseau du 17 au 23 octobre 2009

Les droits des enfants
Ensemble et différents



Chaque enfant a
Un prénom
Un nom
Est une fille ou un garçon
Appartient à une classe



Les annexes

Textes

Philippe Meirieu : des droits de l'enfant au devoir d'éducation

Livret pédagogique de la quinzaine (Annexe Korzack)

Le Schéma de la CRIP

Affiches droits de l'enfant

OCCE : mes dix droits fondamentaux

UNICEF-Milan : Tous les enfants du monde ont les mêmes droits

Les droits de l'enfant racontés aux enfants : ibooktoo-lesdroitsdelenfant

Les petits livres

- Les droits de l'enfant : SERREMP 035
- La protection de l'enfance : OFFCHAL005C
- Les jeux dangereux : OFFROMA001C
- Prévenir les conduites addictives : OFFSENO007C
- L'estime de soi : CHA2016001C

Abus sexuels

- Livret Stop_aux_violences_sexuelles : Bayard
- Leptitlibe-75-Pedophilie
- Informations sur les violences et leurs conséquences sur la sante :
brochure-jeunes-web
- Informations médicales sur les violences : plaquette-d-informations-sur-
les-violences